



Rabat, le 29 NOV 2024

DECISION N° 6/PASSI/2024

PORTANT QUALIFICATION DE LA SOCIETE THALES HOLDING MAROC S.A.S
EN QUALITE DE PRESTATAIRE D'AUDIT DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION SENSIBLES

La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (Administration de la Défense Nationale),

- Vu la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité promulguée par le Dahir n°1-20-69 du 4 hija 1441 (25 juillet 2020) ;
- Vu le décret n°2-21-406 du 4 hija 1442 (15 juillet 2021) pour l'application de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité, notamment ses articles premier, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 44 ;
- Vu le référentiel d'exigences relatif à la qualification des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information prévu à l'article 22 du décret précité ;
- Vu le rapport d'évaluation de la société THALES HOLDING MAROC S.A.S.

DECIDE :

Article premier

La société THALES HOLDING MAROC S.A.S, dont le siège social est sis à 39, Ave Mohamed Belhassan El Ouazzani, Lotissement Annahda 2, Idafi 2 10100 Rabat est qualifiée en tant que prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information sensibles de Classe B.

Article 2

Les domaines d'audit au titre desquels la société THALES HOLDING MAROC S.A.S est qualifiée sont les suivants :

- Audit organisationnel et physique ;
- Audit d'architecture ;
- Tests d'intrusion.

Article 3

Des attestations, faisant référence à la présente décision de qualification, sont délivrées aux auditeurs ayant réussi les tests d'évaluation, indiquant leur rattachement à la société THALES HOLDING MAROC S.A.S ainsi que leurs domaines de qualification.

Article 4

La présente décision de qualification annule et remplace la décision de qualification N° 6/PASSI/2022 du 11/03/2022. Elle est valable à compter de la date de sa signature jusqu'au 11/03/2025.

Administration de la Défense Nationale
(Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information)



Pour le Chef du Gouvernement et par Délégué
Le Directeur de la Stratégie & de la Réglementation:

Signé : SYAD EL KHADIRI

Afin de vérifier
le statut de la
présente
décision de
qualification :

